

ANNEXE 3
Autorisation de travaux

COLLECTIVITE

Maire de Saint-Bris-le-Vineux
1 Rue du Dr Tardieux
89530 Saint-Bris-le-Vineux

ATC France

1 rue Eugene Varlin
92240 MALAKOFF

Saint-Bris-le-Vineux,

Le ...05/09/2019...

Objet : Parcelle située Rue de Lombardie – 89530 Saint-Bris-le-Vineux, références cadastrales AD n°44

Monsieur,

Conformément à la Convention signée le 05 septembre 2019, nous vous confirmons, par la présente lettre, notre accord pour l'exécution des travaux nécessaires à l'installation de votre Point Haut sur la parcelle référencée ci-dessus et toute modification ou évolution ultérieure.

Cette autorisation vaut également accord de notre part afin que **ATC France** accomplisse toutes les démarches administratives afférentes à ces travaux initiaux ou à tous travaux de modification ou d'évolution ultérieurs.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

LA COLLECTIVITE OU
LE REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE

Le Maire,
Pachelle LEBLOND

